

Informations de base

2007/0192B(CNS)

CNS - Procédure de consultation
Règlement

Procédure terminée

Euro: protection contre le faux monnayage aux États membres qui n'ont pas adopté l'euro comme monnaie unique



Modification Règlement (EC) No 1339/2001 [2000/0208\(CNS\)](#)

Subject

5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro

7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon

Evénements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
17/09/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0525 	Résumé
29/11/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/05/2008	Vote en commission		Résumé
05/06/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0230/2008	
17/06/2008	Décision du Parlement	T6-0280/2008	Résumé
12/11/2008	Reconsultation officielle du Parlement		
02/12/2008	Vote en commission		Résumé
09/12/2008	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	14533/2008	Résumé
12/12/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0503/2008	
16/12/2008	Décision du Parlement	T6-0589/2008	Résumé
16/12/2008	Résultat du vote au parlement		
18/12/2008	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/12/2008	Fin de la procédure au Parlement		
22/01/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		